

2023-0589
2023-10-17

Last approved label: 2022-5735 dated: 2022-12-01

French Container Label

GRUPE

27

HERBICIDE

Herbicide ARMEZON^{MD}

**EN VENTE POUR L'UTILISATION SUR LE MAÏS DE GRANDE CULTURE
(incluant des variétés classiques ou tolérantes aux herbicides),
LE MAÏS SUCRÉ ET LE MAÏS DE SEMENCE**

SUSPENSION

COMMERCIAL (AGRICOLE)

PRINCIPE ACTIF : Topramezone 336 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,0045 % et du 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0045 %, à titre d'agents de conservation

OU

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à 0,04000 %, 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à 0,00122 %, 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à 0,00041 %, et 2 bromo-2-nitropropane-1,3-diol à 0,02700 %, à titre d'agents de conservation

Avertissement, contient l'allergène soya

N° D'HOMOLOGATION 30131

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU
DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT
AU 1 (800) 454-2673**

CONTENU NET : 0,1 L à 1000 L

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINT AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

BASF Canada Inc.
5025 Creebank Road
Édifice A, 2^e étage
Mississauga, Ontario L4W 0B6
1-877-371-2273

ARMEZON est une marque déposée de BASF SE, utilisé sous licence par BASF Canada Inc.

MISES EN GARDE

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
2. Éviter de respirer la bouillie pulvérisée ou le brouillard de pulvérisation.
3. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
4. Nocif si avalé.
5. **NE PAS** appliquer ce produit par voie aérienne.
6. Porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant les activités de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation. De plus, porter des lunettes de protection (lunettes de sécurité ou écran facial) lors du mélange et le chargement. Le port des gants n'est pas requis pendant l'application à partir d'une cabine fermée.
7. Ne pas pénétrer et ne pas permettre à qui que ce soit de pénétrer dans les aires traitées durant le délai de sécurité après traitement qui est de 12 heures.
8. Ne pas appliquer directement sur l'eau, ni sur des endroits où il y a de l'eau de surface.
9. Ne pas appliquer ce produit par l'intermédiaire d'un système d'irrigation quel qu'il soit.
10. Ne pas contaminer l'eau servant à des fins domestiques ou à l'irrigation. Nettoyer à fond l'équipement d'épandage. (Voir la section intitulée "Nettoyage et élimination du contenant".)

[FOR SMALL CONTAINER SIZES ONLY – USE THE FOLLOWING OPTIONAL STATEMENT

MISES EN GARDE

Éviter de respirer la bouillie pulvérisée ou le brouillard de pulvérisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Nocif si avalé. S'il vous plaît se référer à la brochure pour la liste complète des précautions.

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion, appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Ce produit renferme une matière active et des distillats aromatiques de pétrole, qui sont toxiques pour les organismes aquatiques. Toxique pour les végétaux terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons de pulvérisation indiquées sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

Toxique pour les petits mammifères sauvages.

Ce produit présente les propriétés et les caractéristiques associées aux substances chimiques détectées dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable et où la nappe phréatique est peu profonde.

Afin de réduire le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des sites traités, éviter d'appliquer ce produit sur des pentes modérées ou abruptes et sur des sols compactés ou argileux. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. Le risque de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le plan d'eau.

ENTREPOSAGE

1. Entreposer ce produit loin de la nourriture pour les humains ou les animaux.
2. Entreposer l'herbicide **ARMEZON** uniquement dans son contenant d'origine.
3. Entreposer l'herbicide **ARMEZON** dans un endroit frais et sec.
- ~~3. Ne pas contaminer l'eau, les aliments pour humains et pour animaux durant l'entreposage.~~
4. Protéger du gel. Si le contenant a été entreposé dans un endroit qui a été soumis à des températures inférieures au point de congélation, bien agiter ou mélanger le contenu avant de s'en servir.

ÉLIMINATION

Contenants recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants réutilisables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants rechargeables

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Produits non utilisés ou dont on veut se départir

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Last Approved Label under NOT Sub. No. 2022-5735 (2022-12-01)
Proposed Label Amended on 2023-01-24 – Addition of flax under URMULE

French Booklet

GROUPE	27	HERBICIDE
--------	----	-----------

Herbicide ARMEZON^{MD}

**EN VENTE POUR L'UTILISATION SUR LE MAÏS DE GRANDE CULTURE
(incluant des variétés classiques ou tolérantes aux herbicides),
LE MAÏS SUCRÉ ET LE MAÏS DE SEMENCE**

SUSPENSION

COMMERCIAL (AGRICOLE)

PRINCIPE ACTIF : Topramezone 336 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,0045 % et du 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0045 % à titre d'agents de conservation

OU

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à 0,04000 %, 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à 0,00122 %, 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à 0,00041 %, et 2 bromo-2-nitropropane-1,3-diol à 0,02700 %, à titre d'agents de conservation

Avertissement, contient l'allergène soya

N° D'HOMOLOGATION 30131

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU
DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT
AU 1 (800) 454-2673**

CONTENU NET : 0,1 L à 1000 L

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINT AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

BASF Canada Inc.
5025 Creebank Road
Édifice A, 2^e étage
Mississauga, Ontario L4W 0B6
1-877-371-2273

ARMEZON est une marque déposée de BASF SE, utilisé sous licence par BASF Canada Inc.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'herbicide **ARMEZON** est un herbicide systémique de postlevée utilisé pour la suppression sélective des graminées indésirables et des mauvaises herbes à feuilles larges (dicotylédones) dans le maïs de grande culture (qu'il s'agisse d'hybrides classiques ou tolérants aux herbicides), ainsi que dans le maïs sucré et le maïs de semence (hybrides et lignées autofécondées).

L'herbicide **ARMEZON** est absorbé par les feuilles, les racines et les pousses, puis transloqué jusqu'aux points végétatifs des mauvaises herbes vulnérables afin de supprimer celles qui sont levées de terre. L'herbicide **ARMEZON** supprime les mauvaises herbes en empêchant la biosynthèse des caroténoïdes (inhibiteur HPPD). Les conditions de température et d'humidité favorisant la croissance active des plantes sont importantes pour optimiser l'activité de l'herbicide **ARMEZON**.

PRÉCAUTIONS

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
2. Éviter de respirer la bouillie pulvérisée ou le brouillard de pulvérisation.
3. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
4. Nocif si avalé.
5. **NE PAS** appliquer ce produit par voie aérienne.
6. Porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant les activités de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation. De plus, porter des lunettes de protection (lunettes de sécurité ou écran facial) lors du mélange et le chargement. Le port des gants n'est pas requis pendant l'application à partir d'une cabine fermée.
7. Ne pas pénétrer et ne pas permettre à qui que ce soit de pénétrer dans les aires traitées durant le délai de sécurité après traitement qui est de 12 heures.
8. Ne pas appliquer directement sur l'eau, ni sur des endroits où il y a de l'eau de surface.
9. Ne pas appliquer ce produit par l'intermédiaire d'un système d'irrigation quel qu'il soit.
10. Ne pas contaminer l'eau servant à des fins domestiques ou à l'irrigation. Nettoyer à fond l'équipement d'épandage. (Voir la section intitulée "Nettoyage et élimination du contenant".)

MISES EN GARDE CONTRE LA DÉRIVE DU NUAGE DE PULVÉRISATION

L'herbicide **ARMEZON** pourrait endommager des plantes et des arbres désirables. Prendre les précautions suivantes lorsqu'on effectue des traitements à proximité de cultures vulnérables :

1. Ne pas pulvériser l'herbicide **ARMEZON** si la vitesse du vent dépasse 8 km/h. Laisser une zone tampon suffisante entre l'aire à traiter et la végétation vulnérable.
2. Employer une pulvérisation à volume élevé sous faible pression. Utiliser une pulvérisation à grosses gouttelettes, car les grosses gouttelettes ont moins tendance à dériver que les petites gouttelettes. La pression d'application doit être inférieure à 276 kPa et le volume de la pulvérisation doit être supérieur à 200 L/ha, à moins d'indication contraire de la part du fabricant des buses.
3. Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion, appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Ce produit renferme une matière active et des distillats aromatiques de pétrole, qui sont toxiques pour les organismes aquatiques. Toxique pour les végétaux terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons de pulvérisation indiquées sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

Toxique pour les petits mammifères sauvages.

Ce produit présente les propriétés et les caractéristiques associées aux substances chimiques détectées dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable et où la nappe phréatique est peu profonde.

Afin de réduire le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des sites traités, éviter d'appliquer ce produit sur des pentes modérées ou abruptes et sur des sols compactés ou argileux. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. Le risque de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le plan d'eau.

ENTREPOSAGE

1. Entreposer ce produit loin de la nourriture pour les humains ou les animaux.
2. Entreposer l'herbicide **ARMEZON** uniquement dans son contenant d'origine.
3. Entreposer l'herbicide **ARMEZON** dans un endroit frais et sec.
- ~~3. Ne pas contaminer l'eau, les aliments pour humains et pour animaux durant l'entreposage.~~
4. Protéger du gel. Si le contenant a été entreposé dans un endroit qui a été soumis à des températures inférieures au point de congélation, bien agiter ou mélanger le contenu avant de s'en servir.

ÉLIMINATION ET DÉCONTAMINATION

Nettoyage et élimination du contenant

Contenants recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants réutilisables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants rechargeables

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Produits non utilisés ou dont on veut se départir

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Nettoyage de l'équipement de pulvérisation

HERBICIDE ARMEZON avec d'autres mélanges en cuve

Voici les étapes à suivre pour nettoyer l'équipement d'épandage :

1. Avec un tuyau ou boyau d'arrosage, nettoyer complètement les surfaces intérieures et extérieures de l'équipement, tout en remplissant son réservoir à moitié plein d'eau. Rincer en faisant fonctionner le pulvérisateur jusqu'à ce que toute l'eau de rinçage soit sortie du système.
2. Remplir le réservoir d'eau, en ajoutant 1 litre d'ammoniaque ménager pour chaque 100 litres d'eau. Actionner la pompe du pulvérisateur pour faire circuler la solution ammoniacale à travers tout le système pendant 15 à 20 minutes, puis expulser une petite quantité de cette solution par l'intermédiaire de la rampe d'épandage et des buses. Laisser ensuite reposer la solution dans l'équipement pendant plusieurs heures, de préférence toute la nuit.
3. Vider la solution du réservoir par l'intermédiaire de la rampe d'épandage.
4. Enlever les buses et les tamis, puis rincer le système en remplissant le réservoir d'eau à deux reprises.
5. Consulter l'étiquette de l'autre produit ou des autres produits utilisés dans le mélange en réservoir pour des instructions de nettoyage additionnelles qui ne font pas partie des étapes décrites ci-dessus.

MODE D'EMPLOI

Comme ce produit n'est pas homologué pour la lutte antiparasitaire en milieu aquatique, **NE PAS** l'utiliser pour supprimer des organismes aquatiques nuisibles.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

MAÏS DE GRANDE CULTURE, MAÏS SUCRE ET MAÏS DE SEMENCE (hybrides et lignées autofécondées)

L'herbicide **ARMEZON** est efficace pour supprimer les mauvaises herbes annuelles après leur levée dans les champs à travail réduit du sol ou à système de production traditionnel. Appliquer l'herbicide **ARMEZON** comme traitement de postlevée lorsque les mauvaises herbes poussent activement dans les champs de maïs. Pour profiter d'une suppression optimale des mauvaises herbes, appliquer l'herbicide **ARMEZON** avant que les mauvaises herbes ne dépassent les stades foliaires indiqués sur l'étiquette.

L'herbicide **ARMEZON** peut être appliqué en postlevée sur le maïs fourrager, y compris les variétés qui tolèrent l'imazethapyr (par ex. **Clearfield**^{MD}), le glyphosate (par ex. Roundup^{MD} Ready) et le glufosinate-ammonium (par ex. les hybrides LibertyLink^{MD}), ainsi que sur le maïs sucré et le maïs de semence (hybrides et lignées autofécondées). Pour une utilisation dans la culture de maïs, toujours appliquer l'herbicide **ARMEZON** dans un mélange en réservoir avec un autre herbicide tel que mentionné dans le mode d'emploi.

L'herbicide **ARMEZON** devrait être appliqué lorsque les conditions de croissance sont favorables afin d'optimiser la tolérance de la culture et la suppression des mauvaises herbes. Les cultures soumises à un stress environnemental ont plus tendance à être blessées par n'importe quel épandage d'herbicide. Parfois, des plants ainsi stressés qui sont traités avec l'herbicide **ARMEZON** pourraient souffrir d'une certaine décoloration transitoire de la portion des feuilles qui a intercepté la pulvérisation. Ces symptômes sont cependant temporaires et peu fréquents. La croissance des plants n'est pas affectée et ils reprennent leur apparence normale après une à deux semaines.

Épandage avec un pulvérisateur pour grandes cultures

NE PAS appliquer durant des périodes de calme plat. Éviter de pulvériser ce produit lorsque le vent souffle par rafales. **NE PAS** appliquer en gouttelettes plus petites que la catégorie moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La rampe de pulvérisation doit être à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS appliquer ce produit par voie aérienne.

ZONES TAMPONS DE PULVÉRISATION

Une bande d'isolement N'EST PAS nécessaire pour les utilisations avec un équipement manuel de traitement permis sur cette étiquette.

Il est nécessaire que les zones tampons de pulvérisation indiquées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière de l'habitat sensible le plus proche, dans la direction du vent, qu'il s'agisse d'un habitat terrestre (comme les prairies, les forêts, les brise-vent, les terres à bois, les haies, les zones riveraines et zones arbustives) ou d'un habitat d'eau douce (comme les lacs, les rivières, les brouillards, les étangs, les fondrières des Prairies, les ruisseaux, les marais, les réservoirs et les milieux humides).

Mode d'application	Culture	Zone tampon de pulvérisation (en mètres) requise pour la protection d'un :		
		habitat d'eau douce dont la profondeur est :		Habitat terrestre
		Inférieure à 1 mètre	Supérieur à 1 mètre	
Pulvérisateur pour grandes cultures	Maïs, lin	1	1	5

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon sans pulvérisation la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le [calculateur de zone tampon](#) qui se trouve sur le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide **ARMEZON** est un herbicide du groupe 27. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide **ARMEZON** et à d'autres herbicides du groupe 27. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide **ARMEZON** ou les herbicides du même groupe 27 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (application séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode

précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.

- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent.
- Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec BASF au 1-877-371-2273.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Pour profiter de la meilleure performance possible contre les mauvaises herbes à feuilles larges (dicotylédones), effectuer le traitement avant que ces mauvaises herbes ne dépassent le stade foliaire maximal indiqué sur le tableau des instructions d'épandage.

Pour profiter de la meilleure performance possible contre les graminées indésirables, effectuer le traitement avant qu'elles ne dépassent le stade foliaire maximal indiqué sur le tableau des instructions d'épandage.

L'herbicide **ARMEZON** est efficace sur les biotypes des espèces mentionnées qui pourraient être résistantes aux triazines ou aux herbicides à base d'acétolactate synthase (ALS).

Pour le maïs de grande culture, l'herbicide **ARMEZON** peut être mélangé en cuve avec l'Aatrex^{MD} 480, l'atrazine, le glyphosate, l'atrazine plus le glyphosate, l'atrazine plus Frontier^{MD} Max ou l'atrazine plus le glyphosate plus Frontier Max afin d'assurer une meilleure suppression des mauvaises herbes à feuilles larges (dicotylédones) et des graminées annuelles.

Pour la suppression des mauvaises herbes dans le maïs sucré et le maïs de semence, l'herbicide **ARMEZON** doit être mélangé en cuve avec l'atrazine. Pour profiter pleinement d'une suppression saisonnière à large spectre, appliquer le mélange sur le maïs sucré et le maïs de semence après une application en prélevée d'un herbicide résiduaire tel que Frontier Max.

INSTRUCTIONS D'ÉPANDAGE

Pulvériser uniformément avec un appareil terrestre correctement réglé en utilisant 100 à 200 litres d'eau par hectare. Pour les traitements de postlevée, il est recommandé d'employer des pastilles des buses à jet plat. On recommande une pression de pulvérisation de 140 à 276 kPa.

Ne pas effectuer le traitement lorsque la vitesse du vent dépasse 8 km/h ou si l'herbicide pourrait dériver sur des plantes désirables à proximité.

ADJUVANTS DE PULVÉRISATION

Pour optimiser l'adhérence du produit et son absorption par les feuilles, l'herbicide **ARMEZON** pourrait exiger l'ajout d'un adjuvant à la bouillie de pulvérisation. Consulter les tableaux d'épandage pour les doses et recommandations.

Pour l'application sur le maïs sucré et maïs de semence, utiliser Assist^{MD} concentré d'huile et un engrais liquide (NAU 28 %) seulement avec l'herbicide **ARMEZON**.

MAÏS DE GRANDE CULTURE

Toujours appliquer l'herbicide **ARMEZON** dans un mélange en réservoir avec un autre herbicide. L'herbicide **ARMEZON** devrait être employé comme traitement terrestre généralisé dans un mélange en cuve avec l'atrazine ou avec l'atrazine plus l'herbicide Frontier Max pour obtenir une meilleure suppression résiduelle des graminées indésirables. L'herbicide **ARMEZON** peut être employé dans un mélange en cuve avec le glyphosate, avec l'atrazine plus le glyphosate ou l'atrazine plus le glyphosate plus Frontier Max pour supprimer une plus grande diversité de mauvaises herbes à feuilles larges (dicotylédones) et de graminées indésirables déjà levées. Consulter les étiquettes de l'atrazine, du glyphosate et de Frontier Max pour connaître les précautions et les restrictions.

MAÏS SUCRE ET MAÏS DE SEMENCE (hybrides et lignées autofécondées)

Pour améliorer la suppression des mauvaises herbes, l'herbicide **ARMEZON** doit être utilisé comme traitement terrestre généralisé dans un mélange en cuve avec l'atrazine. Pour profiter pleinement d'une suppression saisonnière à large spectre, pulvériser après l'application en prélevée d'un herbicide résiduaire tel que Frontier Max. Consulter l'étiquette de l'atrazine pour connaître les précautions, les restrictions et les limitations.

Les cultivars de maïs sucré et de maïs de semence peuvent varier quant à leur tolérance aux herbicides, y compris l'herbicide **ARMEZON** (topramezone) plus l'atrazine (herbicide Aatrex liquide 480). Étant donné qu'on n'a pas testé tous les cultivars de maïs sucré et de maïs de semence pour évaluer comment ils pourraient tolérer un mélange en cuve de topramezone plus l'atrazine, le premier traitement devrait se limiter à une petite surface de chaque cultivar, afin de confirmer sa tolérance avant d'adopter une pratique d'épandage général dans tous les champs. En outre, consulter le fournisseur de semences pour obtenir des renseignements concernant la tolérance de cultivars spécifiques de maïs sucré et de maïs de semence au mélange en cuve d'herbicide **ARMEZON** avec l'atrazine.

MELANGES EN CUVE

Lorsque l'herbicide **ARMEZON** est combiné à un autre herbicide, consulter l'étiquette de chaque produit pour se familiariser avec les doses, les méthodes d'épandage, le moment propice au traitement, les restrictions et les précautions. Toujours utiliser le produit conformément aux précautions et aux limitations les plus restrictives sur les étiquettes.

Mélange en cuve avec l'atrazine (pour utilisation dans les champs de maïs de grande culture, de maïs sucré et de maïs de semence - hybrides et lignées autofécondées)

Appliquer l'herbicide **ARMEZON** lorsque le maïs est au stade de 1 à 7 feuilles, que les mauvaises herbes à feuilles larges (dicotylédones) sont au stade de 1 à 8 feuilles et que les graminées indésirables sont au stade de 1 à 4 feuilles.

Consulter l'étiquette de l'atrazine en ce qui concerne les précautions, les restrictions et les limitations. Toujours utiliser le produit conformément aux précautions et aux limitations les plus restrictives sur les étiquettes.

Maïs sucré et maïs de semence (hybrides et lignées autofécondées)

Herbicide	Taux	Mauvaises herbes supprimées	Mauvaises herbes réprimées
Herbicide ARMEZON + Aatrex 480 ¹ + Assist ² + NAU ²	37 mL/ha + 1,04 L/ha (500 g m.a./ha)	Chou gras Renouée persicaire Petite herbe à poux Morelle noire de l'Est Moutarde des champs	Abutilon Stellaire moyenne Sétaire verte Sétaire glauque Digitaire sanguine
Herbicide ARMEZON + atrazine + Assist ² + NAU ²	37 mL/ha + 500 g m.a./ha	Amarante à racine rouge Amarante hybride	Échinochloa pied-de-coq

¹ D'autres formulations d'atrazine pourraient exiger un nouveau calcul de taux, pour tenir compte du pourcentage de matière active.

² Employer à raison de 1,25 % v/v, c.-à-d. 12,5 litres par 1000 litres de bouillie de pulvérisation.

Maïs de grande culture

Herbicide	Taux	Mauvaises herbes supprimées	Mauvaises herbes réprimées
Herbicide ARMEZON + Aatrex 480 ¹ + Merge ² <u>OU</u> Assist ³ + NAU ³	37 mL/ha + 1,04 L/ha (500 g m.a./ha)	Chou gras Renouée persicaire Petite herbe à poux Morelle noire de l'Est Moutarde des champs Amarante à racine rouge Amarante hybride	Abutilon Stellaire moyenne Sétaire verte Sétaire glauque Digitaire sanguine Échinochloa pied-de-coq
Herbicide ARMEZON + atrazine + Merge ² <u>OU</u> Assist ³ + NAU ³	37 mL/ha + 500 g m.a./ha		

¹ D'autres formulations d'atrazine pourraient exiger un nouveau calcul de taux, pour tenir compte du pourcentage de matière active.

² Employer d'adjuvant Merge à raison de 0,5 % v/v, c.-à-d. 5 litres par 1000 litres de bouillie de pulvérisation.

³ Employer à raison de 1,25 % v/v, c.-à-d. 12,5 litres par 1000 litres de bouillie de pulvérisation.

Mélange en cuve avec l'atrazine plus Frontier Max (pour utilisation dans le maïs de grande culture)

Appliquer l'herbicide **ARMEZON** lorsque le maïs est au stade de 1 à 3 feuilles, que les mauvaises herbes à feuilles larges (dicotylédones) sont au stade de 1 à 8 feuilles et que les graminées indésirables sont au stade de 1 à 4 feuilles.

Consulter les étiquettes de l'atrazine et de Frontier Max en ce qui concerne les précautions, les restrictions et les limitations. Toujours utiliser le produit conformément aux précautions et aux limitations les plus restrictives sur les étiquettes.

Herbicide	Taux	Mauvaises herbes supprimées	Mauvaises herbes réprimées
Herbicide ARMEZON + atrazine + Frontier Max + Merge ¹ <u>OU</u> Assist ² + NAU ²	37 mL/ha + 500 g m.a./ha + 756 mL/ha à 963 mL/ha ³	Chou gras Renouée persicaire Petite herbe à poux Morelle noire de l'Est Moutarde des champs Amarante à racine rouge Amarante verte Sétaire verte Sétaire glauque Digitaire sanguine Échinochloa pied-de-coq Panic d'automne ⁴ Panic capillaire	Abutilon Stellaire moyenne

¹ Employer d'adjuvant Merge à raison de 0,25 % v/v, c.-à-d. 2,5 litres par 1 000 litres de bouillie de pulvérisation.

² Employer à raison de 1,25 % v/v, c.-à-d. 12,5 litres par 1 000 litres de bouillie de pulvérisation.

³ Appliquer l'herbicide Frontier Max au taux le plus élevé sur les sols à texture fine ou qui ont un contenu élevé en matière organique et là où les infestations de mauvaises herbes sont plus importantes.

- 4 Appliquer avant que le panic d'automne dépasse le stade de croissance de 2 feuilles. Si on l'utilise plus tard, cette mauvaise herbe sera seulement réprimée.

Mélange en cuve avec le glyphosate

Pour la suppression des mauvaises herbes déjà levées, appliquer le mélange alors que le maïs est à son stade de 1 à 7 feuilles, que les mauvaises herbes à feuilles larges (dicotylédones) sont à leur stade de 1 à 8 feuilles et que les graminées indésirables sont à leur stade de 1 à 4 feuilles. Consulter l'étiquette du glyphosate pour plus de souplesse en ce qui concerne les stades des mauvaises herbes au moment du traitement.

AVERTISSEMENT

Utiliser le glyphosate uniquement sur des variétés de maïs de grande culture qui peuvent tolérer le glyphosate, par ex. des variétés qui incorporent le gène Roundup Ready. **LES VARIÉTÉS DE MAÏS QUI NE SONT PAS DÉSIGNÉES COMME POUVANT TOLÉRER LE GLYPHOSATE SERONT ENDOMMAGÉES OU DÉTRUITES PAR CE TRAITEMENT.**

Consulter l'étiquette du glyphosate en ce qui concerne les précautions, les restrictions et les limitations. Toujours utiliser le produit conformément aux précautions et aux limitations les plus restrictives sur les étiquettes.

Pour supprimer les cohortes secondaires de canola spontané, une application séquentielle de l'herbicide **ARMEZON** à raison de 37 mL peut être appliquée avant que le maïs dépasse le stade 7 feuilles. L'application séquentielle de l'herbicide **ARMEZON** peut être appliqué dans un mélange en réservoir avec le glyphosate à un taux de 900 g e.a./ha pour supprimer les cohortes tardives de mauvaises herbes retrouvées sur l'étiquette du glyphosate qui émergent après le premier traitement avec le mélange en réservoir. Lors de l'application de l'herbicide **ARMEZON** sans le glyphosate, traiter avec l'adjuvant Merge à raison de 0,5 % v/v. Ne pas dépasser la dose maximale d'application pour la saison de 74 mL de l'herbicide **ARMEZON**.

Herbicide ¹	Taux	Mauvaises herbes supprimées	Mauvaises herbes réprimées
Herbicide ARMEZON + glyphosate ²	37 mL/ha + (900 g e.a./ha)	Petite herbe à poux Morelle noire de l'Est Canola spontané ^{3,4} Kochia à balais ⁵ Moutarde des champs	Chou gras Abutilon Stellaire moyenne Renouée persicaire Sétaire verte Sétaire glauque Digitaire sanguine Échinochloa pied-de-coq
Consulter l'étiquette du glyphosate pour connaître les autres espèces de mauvaises herbes qui sont supprimées ou réprimées.			

¹ Les additifs de pulvérisation ne sont pas nécessaires lorsqu'**ARMEZON** est appliqué dans un mélange en réservoir avec le glyphosate.

² Utiliser uniquement des produits à glyphosate qui sont homologués pour des traitements de postlevée sur du maïs tolérant au glyphosate, dans les cas où le glyphosate est présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de sel de potassium. Taux de 900 g e.a./ha équivaut à 1,67 L/ha de Roundup WeatherMAX.

³ Tous les types, y compris tolérant au glyphosate. Appliquer avant que canola spontané dépasse le stade de 6 feuilles.

- 4 Pour une suppression des cohortes secondaires, une application séquentielle de l'herbicide **ARMEZON** peut être appliquée. Lors de l'application de l'herbicide **ARMEZON** sans le glyphosate, traiter avec l'adjuvant Merge à raison de 0,5 % v/v.
- 5 Tous les types incluant les variétés résistantes au glyphosate. Appliquer sur le kochia à balais ayant moins de 10 cm de hauteur.

Mélange en cuve avec le glyphosate plus l'atrazine

Pour la suppression des mauvaises herbes déjà levées, appliquer le mélange alors que le maïs est à son stade de 1 à 7 feuilles, que les mauvaises herbes à feuilles larges (dicotylédones) sont à leur stade de 1 à 8 feuilles et que les graminées indésirables sont à leur stade de 1 à 4 feuilles. Consulter l'étiquette du glyphosate pour plus de souplesse en ce qui concerne les stades des mauvaises herbes au moment du traitement.

AVERTISSEMENT

Utiliser le glyphosate uniquement sur des variétés de maïs de grande culture qui peuvent tolérer le glyphosate, par ex. des variétés qui incorporent le gène Roundup Ready. **LES VARIÉTÉS DE MAÏS QUI NE SONT PAS DÉSIGNÉES COMME POUVANT TOLÉRER LE GLYPHOSATE SERONT ENDOMMAGÉES OU DÉTRUITES PAR CE TRAITEMENT.**

Consulter les étiquettes de l'atrazine et du glyphosate en ce qui concerne les précautions, les restrictions et les limitations. Toujours utiliser le produit conformément aux précautions et aux limitations les plus restrictives sur les étiquettes.

Herbicide ¹	Taux	Mauvaises herbes supprimées	Mauvaises herbes réprimées
Herbicide ARMEZON + glyphosate ² + atrazine ³	37 mL/ha + (900 g e.a./ha) + (500 g m.a./ha)	Chou gras Renouée persicaire Petite herbe à poux Morelle noire de l'Est Canola spontané ⁴ Kochia à balais ⁵ Moutarde des champs Amarante à racine rouge Amarante hybride	Abutilon Stellaire moyenne Sétaire verte Sétaire glauque Digitaire sanguine Échinochloa pied-de-coq
		Consulter l'étiquette du glyphosate pour connaître les autres espèces de mauvaises herbes qui sont supprimées ou réprimées.	

¹ On n'a pas besoin d'adjuvant de pulvérisation.

² Utiliser uniquement des produits à glyphosate qui sont homologués pour des traitements de postlevée sur du maïs tolérant au glyphosate, dans les cas où le glyphosate est présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de sel de potassium. Taux de 900 g e.a./ha équivaut à 1,67 L/ha de Roundup WeatherMAX.

³ L'équivalent de 1,04 L/ha d'Aatrex 480.

⁴ Tous les types, y compris tolérant au glyphosate. Appliquer avant que canola spontané dépasse le stade de 6 feuilles.

⁵ Tous les types incluant les variétés résistantes au glyphosate. Appliquer sur le kochia à balais ayant moins de 10 cm de hauteur.

Mélange en cuve avec l'atrazine plus le glyphosate plus Frontier Max

Appliquer lorsque le maïs est au stade de 1 à 3 feuilles, que les mauvaises herbes à feuilles larges (dicotylédones) sont au stade de 1 à 8 feuilles et que les graminées indésirables sont au stade de 1 à 4 feuilles. Consulter l'étiquette du glyphosate pour plus de souplesse en ce qui concerne les stades des mauvaises herbes au moment du traitement.

AVERTISSEMENT

Utiliser le glyphosate uniquement sur des variétés de maïs de grande culture qui peuvent tolérer le glyphosate, par ex. des variétés qui incorporent le gène Roundup Ready. **LES VARIÉTÉS DE MAÏS QUI NE SONT PAS DÉSIGNÉES COMME POUVANT TOLÉRER LE GLYPHOSATE SERONT ENDOMMAGÉES OU DÉTRUITES PAR CE TRAITEMENT.**

Consulter l'étiquette du Frontier Max, l'atrazine et le glyphosate en ce qui concerne les précautions, les restrictions et les limitations. Toujours utiliser le produit conformément aux précautions et aux limitations les plus restrictives sur les étiquettes.

Herbicide ¹	Taux	Mauvaises herbes supprimées	Mauvaises herbes réprimées
Herbicide ARMEZON + atrazine + l'herbicide Frontier Max + glyphosate ²	37 mL/ha + 500 g m.a./ha + 756 mL à 963 mL/ha ³ + (900 g e.a./ha)	Chou gras Renouée persicaire Petite herbe à poux Morelle noire de l'est Moutarde des champs Amarante à racine rouge Amarante de Powell Sétaire verte Sétaire glauque Kochia à balais ⁴ Digitaire sanguine Échinochloa pied-de-coq Panic d'automne ⁵ Panic capillaire Canola spontané ⁶	Abutilon Stellaire moyenne
		Référez-vous à l'étiquette du glyphosate pour les espèces de mauvaises herbes supprimées ou réprimées.	

¹ On n'a pas besoin d'adjuvant de pulvérisation.

² Utiliser uniquement des produits à glyphosate qui sont homologués pour des traitements de postlevée sur du maïs tolérant au glyphosate, dans les cas où le glyphosate est présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de sel de potassium. Taux de 900 g e.a./ha équivaut à 1,67 L/ha de Roundup WeatherMAX.

³ Appliquer l'herbicide Frontier Max au taux le plus élevé sur les sols à texture fine ou qui ont un contenu élevé en matière organique et là où les infestations de mauvaises herbes sont plus importantes.

⁴ Tous les types incluant les variétés résistantes au glyphosate. Appliquer sur le kochia à balais ayant moins de 10 cm de hauteur.

⁵ Appliquer avant que le panic d'automne dépasse le stade 2 feuilles. Si traité trop tard, cette mauvaise herbe sera seulement éliminée.

⁶ Tous les types, y compris tolérant au glyphosate. Appliquer avant que canola spontané dépasse le stade de 6 feuilles.

MÉLANGER COMME SUIT ET DANS L'ORDRE STIPULÉ

Mélanges en cuve avec l'herbicide **ARMEZON**:

Ajouter tout produit sec en premier pour assurer une bonne dispersion.

1. Remplir le pulvérisateur à moitié plein d'eau propre et agiter.
2. Ajouter les autres produits secs du mélange dans le réservoir du pulvérisateur et agiter.
3. Ajouter l'herbicide **ARMEZON** et bien mélanger.
4. Lorsque l'herbicide **ARMEZON** est visiblement dispersé, verser les herbicides liquides qui font partie du mélange, si c'est le cas.
5. Ajouter soit l'adjuvant Merge ou le concentré d'huile Assist dans le réservoir du pulvérisateur, puis ajouter l'engrais liquide (NAU 28 %), sauf s'il s'agit d'un mélange en cuve contenant du glyphosate.
6. Tout en continuant d'agiter le mélange, achever de remplir le réservoir d'eau jusqu'au bon niveau.

RÉCOLTE DE LA CULTURE

Ne pas appliquer l'herbicide **ARMEZON** moins de 45 jours avant la récolte du maïs (ensilage, fourrage ou grain).

Ne pas laisser paître des bêtes dans les champs traités et ne pas leur donner le maïs (ensilage, fourrage ou grain) comme nourriture pendant au moins 45 jours après une application d'herbicide **ARMEZON**.

Les semences traitées qui sont destinés à la production de semences ne doivent pas servir de nourriture pour le bétail.

ROTATION DES CULTURES

Advenant une récolte manquée ou déficitaire dans des champs traités avec l'herbicide **ARMEZON**, seul le maïs de grande culture peut y être planté comme culture de rescousse. Une deuxième application de l'herbicide **ARMEZON** peut seulement être effectuée dans la culture de reprise si la dose maximale d'application au champ pour la saison ne dépasse pas 74 mL/ha.

Dose maximale d'application pour la saison de 37 mL/ha : Les champs traités avec une application de l'herbicide **ARMEZON** à un taux de 37 mL/ha peuvent être semés avec du blé d'hiver dans un délai minimum de quatre mois après l'application et peuvent être semés avec du blé de printemps, du maïs de grande culture, de canola, des lentilles, des petits haricots ronds blancs, du soya, des pois, des pommes de terre et de la luzerne l'année suivante.

Dose maximale d'application pour la saison de 74 mL/ha : Les champs traités avec deux

applications de l'herbicide **ARMEZON** à un taux de 37 mL/ha ne peuvent être semés avec du blé d'hiver dans un délai minimum de quatre mois après l'application et peuvent être semés avec du blé de printemps, du maïs de grande culture et de canola l'année suivante.

Effectuer un essai biologique en champ (une bande d'essai cultivée jusqu'à maturité) l'année avant la culture de toute autre espèce.

Si on utilise l'herbicide **ARMEZON** dans des mélanges en cuve, il faut toujours consulter les étiquettes des autres produits pour se familiariser avec les restrictions concernant les cultures subséquentes.

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ : Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que BASF Canada Inc. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, BASF Canada Inc. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

Lin

Appliquer l'herbicide **ARMEZON** comme traitement de postlevée lorsque les mauvaises herbes poussent activement dans les champs du lin. Appliquer lorsque la culture de lin a atteint 5 à 10 cm de hauteur et que les mauvaises herbes à feuilles larges sont au stade de 1 à 6 feuilles et que les graminées nuisibles sont au stade de 1 à 4 feuilles.

L'adjuvant Merge ou le concentré d'huile Assist en plus d'un fertilisant liquide (UAN 28%) peuvent être ajoutés pour toutes les applications de l'herbicide **ARMEZON**. Pulvériser uniformément avec un appareil terrestre correctement réglé en utilisant 100 à 200 litres d'eau par hectare.

Taux de ARMEZON Herbicide	Mauvaises herbes supprimées	Mauvaises herbes reprimées
37 mL/ha + Merge ¹ OR Assist ² + UAN ³	Petite herbe à poux Morelle noire de l'est Kochia à balais ⁴ Amarante à racine rouge Canola spontané ⁵ Moutarde des champs	Chou gras Abutilon Stellaire moyenne Renouée persicaire Sétaire verte Sétaire glauque Digitaire sanguine Échinochloa pied-de-coq

¹ Employer d'adjuvant Merge à raison de 0,5 % v/v, c.-à-d. 5 litres par 1 000 litres de bouillie de pulvérisation.

² Employer à raison de 1,25 % v/v, c.-à-d. 12,5 litres par 1 000 litres de bouillie de pulvérisation.

- ³ Employer à raison de 1,25 % v/v, c.-à-d. 12,5 litres par 1 000 litres de bouillie de pulvérisation.
- ⁴ Tous les types incluant les variétés résistantes au glyphosate. Appliquer sur le kochia à balais ayant moins de 10 cm de hauteur.
- ⁵ Tous les types, y compris tolérant au glyphosate. Appliquer avant que canola spontané dépasse le stade de 6 feuilles.

NE PAS appliquer ARMEZON sur le lin en association avec d'autre pesticide car des dommages pourraient en résulter.

Intervalle avant la récolte : 45 jours

6.

1.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

ASSIST est une marque déposée de BASF SE, **Clearfield** est une marque déposée de BASF Agrochemical Products B.V. et FRONTIER est une marque déposée de BASF Corporation, tous utilisées sous licence par BASF Canada Inc.

MERGE est une marque déposée de BASF Canada Inc.

Tous les autres produits mentionnés sont des marques déposées de leurs fabricants respectifs.